

**Assemblée générale**

Distr. générale
8 mars 2010
Français
Original : anglais

**Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux**

Samoa américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités	3
II. Questions constitutionnelles, juridiques et politiques	3
III. Budget	5
IV. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Agriculture et pêche	6
C. Tourisme	7
D. Communications et transports	7
E. Approvisionnement en eau, assainissement et autres services publics	8
V. Situation sociale	8
A. Généralités	8
B. Emploi et immigration	8
C. Éducation	9
D. Santé publique	9
E. Criminalité et système judiciaire	10
VI. Protection de l'environnement et préparation en prévision des catastrophes	11
VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	11



VIII. Statut futur du territoire	12
A. Position du gouvernement du territoire.....	12
B. Position de la Puissance administrante	12
C. Résolutions adoptées par l'Assemblée générale.....	13

I. Généralités

1. Les Samoa américaines sont un territoire non autonome administré par le Département de l'intérieur des États-Unis d'Amérique, qui a un représentant résidant sur place¹. Ce territoire est situé dans le Pacifique Sud, à environ 3 700 kilomètres au sud-ouest d'Hawaï et 4 350 kilomètres au nord-est de l'Australie. Il comprend sept îles principales (Tutuila, Aunuu, Ofu, Olosega et Ta'u, appelées îles Manu'a), ainsi que Swains et Rose (deux atolls de corail) et plusieurs îles plus petites. La superficie totale du territoire, dont 70 % sont recouverts par une forêt dense, est d'environ 200 kilomètres carrés. Tutuila, la plus grande des îles, où se trouve Pago Pago, la capitale, possède l'un des ports les plus profonds du Pacifique. L'île représente 70 % de la superficie du territoire et regroupe près de 100 % de la population.

2. Selon une source fédérale, en juillet 2009, la population des Samoa américaines serait de 65 628 habitants. L'âge médian était de 23,1 ans et le taux de masculinité était estimé à 1,02 homme pour 1 femme. Approximativement 40 % des habitants avaient moins de 15 ans. Environ 92 % des habitants vivaient dans les villes et le taux net de migration était d'environ - 5,4 pour 1 000 habitants. Environ 91 000 Samoans vivent en hors du territoire, dans les États de l'Alaska, d'Hawaï et sur le territoire continental des États-Unis.

3. Sur le plan ethnique, la population compte environ 90 % de Samoans/Polynésiens. Les protestants congrégationalistes représentent 80 % de la population et les catholiques romains 20 %. La plupart des Samoans sont bilingues et parlent le samoan et l'anglais.

II. Questions constitutionnelles, juridiques et politiques

4. On s'accorde à penser que l'archipel des Samoa a été peuplé il y a quelque 3 000 ans par des populations ayant émigré de l'Asie du Sud-Est dans le Pacifique. Les Hollandais ont été les premiers Européens à découvrir ces îles en 1722. Quelques colons sont venus s'y installer dès le début du XIX^e siècle et ils ont été suivis par des missionnaires en 1830. À la fin du XIX^e siècle, les luttes intestines entre les chefs locaux et les rivalités entre les puissances coloniales – Allemagne, États-Unis et Grande-Bretagne – ont déclenché une période d'instabilité. L'acte de cession de ces îles aux États-Unis a été officiellement entériné par une loi du Congrès le 20 février 1929. Conformément à cette loi, les Samoans américains se sont vu accorder le statut de nationaux américains. La loi prévoyait la mise en place d'un gouvernement des Samoa américaines, tous les pouvoirs civils, judiciaires et militaires étant dévolus à une personne désignée par le Président des États-Unis. Étant donné que la région présentait pour les États-Unis un intérêt essentiellement

Note : Les informations figurant dans le présent document sont extraites de documents déjà publiés, dont des documents du gouvernement du territoire, et d'informations communiquées au Secrétaire général par la Puissance administrante en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

¹ Conformément aux décrets du Secrétaire 2657, du 29 août 1951, et 3009 tel que modifié, du 3 novembre 1977, établissant la nature et l'étendue de l'autorité du Gouvernement des Samoa américaines ainsi que les modalités d'exercice de cette autorité; Département de l'intérieur (<http://elips.doi.gov/elips/release/3421.htm>).

militaire, le territoire a été placé sous la juridiction de la marine des États-Unis. Le 29 juin 1951, en vertu de l'ordonnance 10264 du Président des États-Unis, l'administration du territoire a été placée sous le contrôle du Département de l'intérieur.

5. Les Samoa américaines sont un territoire des États-Unis « non incorporé et non autonome » soumis au droit américain. Les dispositions de la Constitution et le droit des États-Unis ne s'y appliquent pas dans leur totalité. Les résidents des Samoa américaines ne sont pas des citoyens des États-Unis. Ils sont considérés comme des nationaux des États-Unis et peuvent donc entrer dans le pays librement, y travailler et résider là où ils veulent. Les enfants nés de parents étrangers sur le territoire samoan prennent non pas la nationalité américaine, mais celle du pays d'origine de leur père ou de leur mère. Les Samoans ne peuvent pas voter à une élection générale aux États-Unis, mais ont le droit de participer aux primaires présidentielles et aux comités électoraux.

6. La Constitution, adoptée en 1960, a été révisée en 1967 puis modifiée en 1970 et 1977. Tous les amendements ou modifications apportés à la Constitution des Samoa américaines (tels qu'approuvés par le Secrétaire de l'intérieur) doivent obligatoirement faire l'objet d'une loi du Congrès des États-Unis. En 2008, les Samoans, consultés par référendum, ont repoussé à une très faible majorité un amendement à la Constitution.

7. La Constitution du territoire garantit la séparation des pouvoirs exécutif et législatif et l'indépendance du pouvoir judiciaire. L'exécutif est exercé par un gouverneur et un gouverneur adjoint qui sont élus pour un mandat de quatre ans au suffrage universel des adultes. Tous les Samoans âgés de plus de 18 ans ont le droit de vote. Le Gouverneur est chargé de faire appliquer la législation du territoire ainsi que les lois américaines et il peut exercer son droit de veto en ce qui concerne les lois adoptées par le *Fono*, qui est le Parlement des Samoa américaines.

8. Le Gouverneur Togiola T. A. Tulafano et le lieutenant-gouverneur Faoa Ipulasi A. Sunia ont été réélus en novembre 2008. Leur mandat expirera en novembre 2012, date à laquelle se tiendront les prochaines élections. Comme on l'a signalé précédemment, en septembre 2007, le FBI a arrêté le Gouverneur adjoint Sunia et l'a ensuite libéré d'une affaire de passation des marchés du Département de l'éducation du territoire. Comme on l'a déjà signalé également, en attendant que la justice statue, M. Sunia qui a plaidé « non coupable » devant un tribunal fédéral à Washington, continue d'exercer ses fonctions de Gouverneur adjoint.

9. Le *Fono* est un parlement bicaméral composé d'un sénat, qui compte 18 membres choisis par les 14 conseils tribaux traditionnels, et d'une chambre des représentants de 21 membres, dont 20 sont élus au suffrage universel et un est nommé en qualité de délégué sans droit de vote de l'île Swains. Seuls les *matai*, chefs traditionnels d'une famille élargie, ou *aiga*, peuvent devenir sénateurs. La durée du mandat est de quatre ans pour les sénateurs et de deux ans pour les représentants. Le *Fono* peut adopter des lois concernant toutes les affaires locales, à condition qu'elles ne contredisent pas les lois des États-Unis qui s'appliquent dans le territoire ou les traités et accords internationaux auxquels les États-Unis sont partie.

10. Depuis 1981, les Samoa américaines élisent, au suffrage direct, pour un mandat de deux ans, un délégué à la Chambre des représentants des États-Unis qui a le droit de vote dans les commissions et en séance plénière, sauf au stade de

l'adoption définitive d'un texte. Le représentant actuel, Eni F. H. Faleomavaega a été réélu en novembre 2008 pour un onzième mandat consécutif de deux ans.

11. L'appareil judiciaire comprend une Haute Cour composée du Président et de juges nommés par le Secrétaire de l'intérieur des États-Unis, et des tribunaux de district et de village dont les juges sont nommés par le Gouverneur. La Haute Cour comprend la Chambre d'appel, la Chambre de première instance et les Chambres des questions foncières et des titres et les divisions des affaires liées à la famille, aux stupéfiants et à l'alcool. La Haute Cour a une juridiction fédérale limitée sur certaines questions. Les autres affaires intervenant dans les Samoa américaines et relevant du droit fédéral sont portées devant les tribunaux de district, principalement les tribunaux fédéraux de district d'Hawaii et de Washington. Comme les Samoa américaines ne relèvent pas d'une instance judiciaire fédérale, aucune disposition n'est prévue par la loi pour faire appel des décisions de la Haute Cour devant un tribunal fédéral de district. Dans son rapport du 27 juin 2008, le Government Accountability Office a conclu à une « situation d'incertitude juridique » en ce qui concerne la compétence des juges fédéraux en matière de délivrance de mandats de perquisition concernant des biens situés dans les Samoa américaines dans la mesure où celles-ci sont en dehors de la juridiction d'un tribunal judiciaire fédéral. La législation des Samoa américaines est identique mot pour mot à celle des États-Unis (« lois miroirs »), à cette différence près que toute mention des États-Unis y est remplacée par une mention des Samoa américaines.

12. Comme signalé précédemment, la Commission d'étude du statut politique futur a été créée en 2006 par la loi 29-6 modifiée par les lois 29-24 et 29-25. Le rapport final de la Commission, rédigé en anglais et en samoan, a été présenté au Gouverneur, au Président du Sénat, au Président de la Chambre des représentants et au Président de la Haute Cour le 31 décembre 2006. Des exemplaires du rapport final ont été publiés en janvier 2007 et affichés sur le site Web du gouvernement territorial (<http://www.americansamoa.gov>). La décision finale sur le statut du territoire appartient au peuple des Samoa américaines. On trouvera des renseignements supplémentaires sur ce rapport dans le document de travail sur les Samoa américaines soumis au Comité en 2008 (A/AC.109/2008/3).

13. Comme indiqué précédemment, dans son discours inaugural du 9 janvier 2009, le Gouverneur réélu a déclaré que, dans le domaine de la gouvernance, les quatre prochaines années seraient très importantes. Le territoire avait reçu le rapport et les recommandations de la Commission d'étude du statut politique futur, qui serait présenté à une assemblée constituante dans le courant de l'année. Selon la Puissance administrante, le 17 mars 2009, le Gouverneur a fait exécuter l'ordonnance n° 004-2009 portant création d'un bureau chargé de réviser la Constitution. Le 20 décembre 2009, le Gouverneur a signé la loi 30-31 établissant le budget de la Convention constitutionnelle des Samoa américaines, qui doit se tenir en juin 2010².

III. Budget

14. Selon la Puissance administrante, le budget du gouvernement du territoire, tel qu'il a été adopté par le *Fono* pour l'exercice 2010 commençant le 1^{er} octobre 2009, s'élève à environ 335,9 millions de dollars. Le Gouvernement des Samoa

² Informations fournies par la Puissance administrante le 27 février 2010.

américaines tire ses revenus à la fois de l'aide fédérale (environ 60 %) et des recettes locales (environ 40 %).

IV. Situation économique

A. Généralités

15. Dans son discours du 11 janvier 2010 sur la situation du territoire, le Gouverneur a déclaré que l'année 2009 avait été très difficile pour les Samoa américaines, à cause de l'augmentation du salaire minimum décrétée par le Congrès et de la fermeture de ce qui constituait depuis 50 ans un bastion économique du territoire – la conserverie Samoa Packing qui fournissait plus de 2 000 emplois. Avec l'autre conserverie qui fonctionne toujours, elle concentrait près de 80 % des emplois du secteur privé. Les effets de la perte de Samoa Packing ne se sont pas encore fait sentir sur l'économie du territoire. Les recettes enregistrées au cours du dernier trimestre 2009 ont dépassé les dépenses de 1,5 million de dollars. À court terme du moins, les pertes dues à la fermeture de Samoa Packing ont été compensées par l'activité de l'autre conserverie, maintenue principalement grâce à l'aide versée par le Gouvernement fédéral au lendemain de la catastrophe de septembre 2009.

16. Toujours selon le Gouverneur, la dernière conserverie de thon des Samoa américaines a indiqué qu'elle n'était pas certaine de pouvoir demeurer compétitive si elle maintenait son activité sur le territoire. La population des Samoa américaines a signé une pétition rejetant le salaire minimum fixé par les autorités fédérales et le Gouverneur l'a transmise à la Maison Blanche en juillet 2009. Pour l'heure, le Gouverneur cherche activement des investisseurs pour racheter et redémarrer la conserverie de thon abandonnée, et le représentant des Samoa américaines auprès du Congrès est en train d'élaborer un projet de loi visant à relancer l'industrie de conserverie de thon sur le territoire. Aux termes du projet de loi de relance économique récemment signé par le Président, le Government Accountability Office doit mener des études sur les augmentations du salaire minimum aux Samoa américaines et présenter son premier rapport d'ici le 15 avril 2010.

17. Les États-Unis sont le principal partenaire commercial des Samoa américaines, suivis par la Nouvelle-Zélande, l'Australie, Fidji, l'Indonésie et l'Inde. Comme on l'a déjà indiqué, les Samoa américaines importent environ 90 % des biens et des produits qu'elles consomment, dont des denrées alimentaires et des produits pétroliers, des pièces détachées, des matériaux de construction, des textiles et des vêtements.

B. Agriculture et pêche

18. Comme on l'a déjà indiqué, près de 90 % des exploitants du territoire pratiquent une agriculture de subsistance et, étant donné la superficie réduite de plaines cultivables, les perspectives de développement sont limitées. Cela étant, les agriculteurs des Samoa américaines bénéficient de l'aide du Service de la conservation des ressources naturelles du Département de l'agriculture des États-Unis et de son programme d'incitation à la protection de la qualité de l'environnement.

19. En juin 2009, le Secrétaire aux affaires samoanes a examiné une proposition tendant à relancer les exploitations villageoises pour accroître la production locale de denrées et de légumes et offrir au territoire une autre source de revenu.

20. La situation de l'industrie de la pêche est exposée dans la section précédente.

C. Tourisme

21. D'après la Puissance administrante, environ 7 % de l'économie du territoire est représenté par un petit secteur touristique et quelques entreprises qui ne vendent qu'au marché local. Selon les médias, durant le premier trimestre 2009, plus de 17 500 touristes sont arrivés sur le territoire, en plus des 9 500 personnes, passagers et membres d'équipage, qui voyageaient à bord de quatre paquebots de croisière.

22. Toujours selon les médias locaux, une entreprise américaine de développement des lieux de villégiature qui a des chantiers dans le monde entier a obtenu un contrat pour l'établissement d'un plan de développement du tourisme aux Samoa américaines. Le contrat a été financé à plus de 400 000 dollars par le Bureau des affaires insulaires du Département de l'intérieur des États-Unis. Le plan en question vise à faire des Samoa américaines une destination de villégiature économiquement viable.

D. Communications et transports

23. Les Samoa américaines comptent quelque 180 kilomètres de routes asphaltées et 235 kilomètres de voies secondaires reliant les villages entre eux. La Federal Highway Administration (Division d'Hawaii) a accordé au territoire 49,3 millions de dollars prélevés sur son fonds de secours d'urgence pour remettre en état les routes endommagées par le tremblement de terre et le tsunami du 29 septembre 2009.

24. Le port de Pago Pago est un port naturel en eau profonde opérationnel par tous les temps, l'un des meilleurs du Pacifique Sud, qui présente un intérêt stratégique au niveau de la région. Le bassin principal a 300 mètres de long et accueille des navires ayant un tirant d'eau jusqu'à une dizaine de mètres. Le port est doté de tous les équipements et installations portuaires nécessaires ainsi que d'un chantier de réparation disposant d'un slip de carénage d'une capacité de 3 000 tonnes.

25. Le territoire a quatre aéroports, situés dans les îles de Tutuila, d'Ofu, d'Olosega et de Ta'u. L'aéroport international de Pago Pago est la propriété du gouvernement du territoire, qui en assure la gestion. Le principal aéroport du territoire est desservi régulièrement par plusieurs compagnies qui relient les Samoa américaines à Hawaii et à la partie continentale des États-Unis, ainsi qu'à d'autres pays du Pacifique Sud. Inter-Island Airways assure des liaisons régulières avec les îles Ofu, Olosega et Ta'u.

26. Selon les médias locaux, le territoire dispose de trois stations émettant en modulation de fréquences (FM) et de trois stations à ondes courtes (AM), qui desservent 57 000 postes de radio. La station de télévision du Gouvernement diffuse sur trois chaînes qui sont reçues par quelque 14 000 téléviseurs. L'accès à Internet est assuré par l'American Samoa Telecommunications Authority, établissement semi-public.

E. Approvisionnement en eau, assainissement et autres services publics

27. La Compagnie d'électricité des Samoa américaines, entreprise publique, assure l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides et la distribution de l'électricité sur cinq des sept îles. Elle approvisionne 90 % du territoire en eau potable à partir de puits, les 10 % restants étant desservis par des systèmes de villages périphériques. Avec la subvention d'un montant de 1,4 million de dollars que lui a accordée l'Environmental Protection Agency, la Compagnie s'emploie depuis 2008 à relier les villages de Fagali'i, Malota et Fagamalo au réseau public d'adduction d'eau.

28. Selon les médias, le Gouverneur a annoncé en 2009 que les prix du transport, des carburants et de l'électricité allaient probablement augmenter encore à cause de la fermeture de l'une des deux conserveries.

V. Situation sociale

A. Généralités

29. Le mode de vie des Samoa, appelé *fa'asamoa*, est fondé sur le principe du respect mutuel et du partage entre les *aiga* ou familles élargies, qui prêtent chacune allégeance à un *matai*. Il imprègne tous les aspects de la vie socioéconomique du territoire. Le système communautaire traditionnel des Samoa américaines contribue, estime-t-on, au maintien de la cohésion sociale et à la promotion du bien-être économique.

30. Comme on l'a signalé précédemment, depuis 2008, le Parlement examine les moyens de développer davantage l'usage du samoan, pour l'enseignement dans les écoles publiques, concurremment avec l'anglais. En mars 2009, on a appris que le Département de l'éducation du territoire allait recevoir un financement de 618 000 dollars pour son programme d'enseignement du samoan à l'école, du primaire au secondaire.

B. Emploi et immigration

31. Au début de 2009, les médias locaux ont signalé que le Gouvernement du territoire s'attendait à la disparition de quelque 2 000 emplois dans la conserverie, ainsi que des emplois connexes dans le secteur privé. La Chambre de commerce a donc demandé aux secteurs public et privé d'élaborer ensemble un plan de développement économique accéléré. Par ailleurs, comme l'a indiqué le Gouverneur dans son discours de 2010, une aide d'urgence avait été débloquée qui avait permis de créer, au lendemain de la catastrophe, 1 451 emplois temporaires dans 48 organismes publics et associations à but non lucratif. Une fois cette aide épuisée, d'autres sources de financement ont été recherchées pour maintenir ces emplois. Plus de 900 personnes travaillent encore maintenant au titre du programme d'aide d'urgence. Le Gouvernement du territoire espère pouvoir procurer un emploi à plus de 500 autres personnes qui n'ont pas encore retrouvé du travail.

32. Le 25 mai 2007, le Président des États-Unis a donné force de loi à une disposition aux termes de laquelle le salaire horaire minimum dans les Samoa américaines augmenterait automatiquement de 50 cents par an jusqu'en 2014, pour toutes les branches d'activité (loi 110-28). En 2008, les salaires horaires s'établissaient comme suit : fonctionnaires, 3,91 dollars; pêcheries, 4,26 dollars; transports maritimes et autres, 5,09 dollars; commerce de détail et de gros et entreposage, 4,10 dollars; tourisme et voyages, 4,48 dollars.

33. Comme signalé précédemment, en janvier 2008, le Département du travail a publié un rapport montrant clairement que ces augmentations automatiques seraient préjudiciables à l'économie du territoire. Par la suite, en février 2009, le Congrès des États-Unis a chargé le Government Accountability Office de faire rapport sur l'impact des augmentations passées et futures du salaire minimum.

34. Les Samoa américaines ont leurs propres lois sur l'immigration et les conditions d'admission des étrangers sur le territoire ne sont pas les mêmes que pour l'entrée aux États-Unis. Comme indiqué précédemment, une nouvelle loi des Samoa américaines sur l'immigration a pris effet en 2003, donnant à l'Attorney General et non à un conseil désigné par le Gouvernement les pleins pouvoirs en la matière. Ce changement a permis à de nombreuses personnes qui vivaient sur le territoire depuis longtemps d'obtenir le statut de résident permanent. D'après un rapport du Département du commerce, en 2008, il y avait sur le territoire environ 38 000 immigrés, sur une population qui se situerait, selon les sources, entre 64 800 et 69 000 habitants.

C. Éducation

35. Aux Samoa américaines, l'instruction est obligatoire de 6 à 18 ans. Le système scolaire s'inspire largement de celui des États-Unis. Selon le Département de l'éducation des Samoa américaines, il y a 24 écoles maternelles, 23 écoles primaires et 6 écoles secondaires sur le territoire. Les établissements d'enseignement primaire et secondaire, les écoles maternelles et les écoles d'enseignement spécial accueillent en tout plus de 14 150 élèves.

36. Selon les médias, le territoire comptait en 2009 cinq circonscriptions scolaires, chacune comprenant un établissement d'enseignement secondaire alimenté par des établissements de niveau élémentaire. Comme indiqué précédemment, en 2008, les enseignants du Département se répartissaient ainsi : 472 dans le primaire, 191 dans le secondaire, 18 dans l'enseignement professionnel, 202 dans l'enseignement spécialisé et 118 dans l'enseignement préscolaire. Le taux d'alphabétisation est d'environ 97 %.

37. Le Community College des Samoa américaines offre des cycles de deux années d'études universitaires littéraires et scientifiques. Il offre également des programmes de formation professionnelle (commerce, emplois de bureau et soins infirmiers)

D. Santé publique

38. Dans le discours qu'il a prononcé en 2010, le Gouverneur a indiqué que le Gouvernement du territoire avait ouvert en 2009 des centres de santé dans les villages de Leone et d'Amouli. Ces établissements assurent des services de soins

primaires et prénatals, ainsi que des services de puériculture, de planification familiale, de santé bucco-dentaire, d'éducation nutritionnelle, de santé comportementale et de nutrition maternelle et infantile. Leur financement s'élève au total à 1,3 million de dollars. Par ailleurs, le centre de santé familiale de Tafuna a reçu 1,2 million de dollars pour entreprendre les travaux de construction, recruter le personnel et acheter les fournitures qui lui permettraient d'assurer de nouveaux services et de répondre à la demande croissante de services.

39. Selon les estimations de la Central Intelligence Agency, en 2009, l'espérance de vie était d'environ 73,72 ans (70,8 pour les hommes et 76,82 pour les femmes). Le taux de natalité annuel était d'environ 23,31 pour 1 000 habitants et le taux de mortalité annuel d'environ 4,1 ‰. Le taux de fécondité était de 3,29 enfants par femme.

40. Le principal hôpital semi-public du territoire compte 150 lits et 25 médecins. Des services médicaux, dentaires et pharmaceutiques sont assurés 24 heures sur 24 sur le territoire. Des dispensaires ont été ouverts dans les îles de Ta'u et d'Ofu, desservant les îles Manu'a. En 2009, les hôpitaux d'Honolulu ont décidé de ne plus accepter les patients envoyés par l'hôpital Lyndon Baines Johnson des Samoa américaines tant que la dette d'un demi-million de dollars des États-Unis n'aurait pas été réglée.

41. Grâce à sa campagne de prévention et d'éradication de la fièvre de dengue, le Gouvernement du territoire a réussi en 2009 à juguler l'épidémie qui avait éclaté l'année précédente. Selon les informations parues dans la presse, pour lutter contre la grippe A (H1N1), le Département de la santé et des services sociaux des États-Unis a accordé en 2009 aux Samoa américaines une subvention de près de 80 000 dollars (environ 50 000 dollars au titre des interventions sanitaires d'urgence et 30 000 dollars au titre de la préparation des hôpitaux aux situations d'urgence).

E. Criminalité et système judiciaire

42. Les abus sexuels commis sur des mineurs augmentent chaque année sur le territoire, la majorité des cas se produisant au sein de la famille³. Selon les informations parues dans la presse, le 12 mai 2009, le Gouverneur a annoncé la création d'un groupe de travail chargé de veiller à l'application de la loi relative à l'enregistrement et à la notification publique des délinquants sexuels et de formuler des avis et des suggestions concernant la planification et la mise en place du Registre des délinquants sexuels des Samoa américaines. Le nouvel Office of Territorial and International Criminal Intelligence and Drug Enforcement doit faciliter la coopération dans ce domaine avec l'organisation des chefs de police du Pacifique Sud et le Département de la justice des États-Unis.

43. On trouvera des informations sur les derniers changements intervenus dans le domaine judiciaire dans le document A/AC.109/2009/4.

³ *Atlantic Free Press*, 4 juillet 2008.

VI. Protection de l'environnement et préparation en prévision des catastrophes

44. L'American Samoa Environmental Protection Agency, qui est financé par l'Environmental Protection Agency des États-Unis, a pour mission de protéger la santé de la population et de préserver l'environnement : l'air, l'eau et la terre.

45. D'après un communiqué de presse publié par le Bureau du représentant des Samoa américaines au Congrès, le 1^{er} juin 2009, le Département de l'énergie des États-Unis a accordé un montant de 28,8 millions de dollars aux Samoa américaines pour l'aider à bâtir une économie axée sur des énergies propres, au titre de la loi de 2009 dite American Recovery and Reinvestment Act. Cette subvention porte sur les domaines suivants : intempérisation; application du State Energy Program et du programme Energy Efficiency Community Block Grants (subventions à l'efficacité énergétique). Selon les médias locaux, les Samoa américaines ont pris contact avec une entreprise énergétique privée et avec le Pacific Business Center Program de l'Université d'Hawaii afin d'exploiter des énergies de substitution et des énergies renouvelables et de faire appel à des technologies, méthodes et pratiques viables et respectueuses de l'environnement qui pourraient être appliquées aux Samoa américaines afin de réduire leur dépendance à l'égard des combustibles carbonés.

46. Dans le discours qu'il a prononcé en 2010, le Gouverneur a déclaré que le Gouvernement du territoire avait continué en 2009 de chercher à réduire les polluants de sources diffuses grâce à son programme de contrôle des porcheries et à son programme de collecte d'huile usée. Le premier programme avait permis de réduire de près de 20 % le nombre de porcheries illégales. Résultat, les Samoa américaines sont mieux protégées contre la leptospirose et les nutriments nocifs (plus de 18 tonnes de nitrogène et plus de 7,5 tonnes de phosphates en moins).

47. Grâce à son programme de collecte d'huile usée, le territoire espère empêcher la pollution de ses ressources hydriques par des déchets nocifs. En 2009, le volume d'huile usée collectée a augmenté de 15 %; près de 6 500 litres d'huile usagée ont ainsi été collectés pour être dûment éliminés.

48. S'agissant de préparation aux catastrophes, les Samoa américaines ont reçu des subventions fédérales d'un montant de 1 850 000 dollars du Département de la sécurité du territoire (Department of Homeland Security). D'après des informations parues dans la presse, la Federal Emergency Management Agency du Département de la sécurité du territoire a versé aux Samoa américaines une subvention de plus d'un million de dollars pour les aider à lutter contre le terrorisme, à réduire les fraudes et à améliorer la lisibilité et l'exactitude des pièces d'identité.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

49. Les Samoa américaines sont membre associé de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique depuis 1988. Les conventions internationales du travail et les recommandations internationales du travail sont applicables dans le territoire. Les Samoa américaines sont membre de plusieurs organes régionaux d'organisations du système des Nations Unies, dont le Bureau régional du Pacifique occidental de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le

Centre régional du Pacifique occidental pour la promotion de la planification et des études appliquées en matière d'environnement, qui relève également de l'OMS.

50. Les Samoa américaines sont membre de plusieurs organisations régionales, dont la Commission du Pacifique Sud, le Conseil du développement du bassin du Pacifique, la Fondation pour le développement de la pêche au thon dans le Pacifique, l'Association des îles du Pacifique, le Bureau Asie-Pacifique Sud d'éducation des adultes, l'Association Asie-Pacifique pour les voyages, le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement, la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées et le Conseil des arts du Pacifique. Elles font également partie d'organisations américaines comme la National Governors' Conference et la Western Governors' Conference. Le Gouvernement des Samoa américaines a signé des mémorandums d'accord en vue d'une coopération économique avec les Gouvernements des Samoa et des Tonga et envoyé des missions commerciales dans d'autres pays du Pacifique.

51. Selon la Puissance administrante, les Samoa américaines et d'autres territoires des États-Unis ont demandé à pouvoir dialoguer davantage entre eux et à siéger en qualité d'observateur dans les forums politiques régionaux du Pacifique et des Caraïbes tels que le Forum des îles du Pacifique et la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

52. Le chapitre II du présent document décrit l'évolution de la situation aux Samoa américaines en ce qui concerne l'avenir politique du territoire.

B. Position de la Puissance administrante

53. Dans une lettre datée du 2 novembre 2006 adressée au représentant Faleomavaega, le Secrétaire d'État adjoint aux affaires législatives a défini la position du Gouvernement des États-Unis sur le statut des Samoa américaines et des autres régions insulaires des États-Unis, position qui a été maintenue en 2009. Selon cette lettre, le statut des régions insulaires et leurs liens politiques avec le Gouvernement fédéral constituaient une question interne aux États-Unis que le Comité spécial n'avait pas vocation à examiner. Le Comité spécial n'avait pas compétence pour modifier de quelque manière que ce soit la relation qui existait entre les États-Unis et ces territoires, ni mandat pour engager des négociations avec les États-Unis au sujet du statut de ces régions. Le Secrétaire d'État adjoint ajoutait que, compte tenu de l'obligation que lui impose la Charte des Nations Unies de communiquer régulièrement au Secrétaire général des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux conditions économiques, sociales et sur le plan éducatif dans le territoire, le Gouvernement fédéral fournissait au Comité spécial des mises à jour annuelles sur les territoires des États-Unis, à la fois pour démontrer sa coopération en tant que Puissance administrante et pour corriger toute erreur dans les informations que le Comité pourrait avoir reçues d'autres sources.

C. Résolutions adoptées par l'Assemblée générale

54. Le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale a adopté, sans les mettre aux voix, les résolutions 64/104 A et B sur la base du rapport du Comité spécial (A/64/23) et de son examen ultérieur par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (voir A/64/413). La section I de la résolution 64/104 B concerne les Samoa américaines. Aux termes du dispositif de ladite section, l'Assemblée générale s'est félicitée des travaux du gouvernement et du parlement du territoire concernant les recommandations faites par la Commission d'étude du statut politique futur en prévision de la réunion dans le courant de 2009 d'une assemblée constituante chargée d'examiner les questions relatives au statut futur des Samoa américaines et a demandé à la Puissance administrante d'aider le territoire, s'il en faisait la demande, à mener à bien ses activités liées à la tenue de l'assemblée constituante qu'il était envisagé de réunir dans le courant de 2009. L'Assemblée a insisté sur l'importance de l'invitation précédemment faite au Comité spécial par le Gouverneur des Samoa américaines à envoyer une mission de visite dans le territoire, demandé à la Puissance administrante de faciliter une telle mission, si tel était le souhait du gouvernement du territoire, et prié le Président du Comité spécial de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. L'Assemblée a prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités visant à mettre en œuvre le programme de sensibilisation de la population recommandé par la Commission d'étude du statut politique futur dans son rapport de 2007, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en faisait la demande. L'Assemblée s'est félicitée des efforts entrepris par le gouvernement du territoire pour résoudre les problèmes liés à l'emploi et au coût de la vie dans divers secteurs économiques.
